

Réunion publique départementale dans le Val-de-Marne (94) COMPTE-RENDU

Lieu et date	Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil, le 07 décembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Axel URGIN, Adjoint au maire de Créteil délégué au Développement durable et transition écologique Françoise LECOUFLE, Conseillère départementale du Val-de-Marne en charge de la délégation Infrastructures routières et navigables Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène Rossetti, Res publica Anaïs de La Fonchais, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS



Participants à la réunion :
Une vingtaine de personnes



Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans le Val-de-Marne s'est déroulée mercredi 07 décembre 2022, de 19h à 21h, à l'Université Paris-Est Créteil. Une vingtaine de participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estimaient majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Axel Urgin**, adjoint à la ville de Créteil, remercie les participants pour leur présence. Il remercie également le Département et la Région pour l'organisation de la démarche de concertation sur le SDRIF-E qui associe les collectivités territoriales et les citoyens.

La municipalité accorde une grande importance au SDRIF-E car il aura des conséquences pour toutes les collectivités infra-régionales, dont les PLUs devront être compatibles avec les orientations du SDRIF-E. Créteil est un acteur pleinement mobilisé sur les enjeux environnementaux. Dans ce sens, des actions sont mises en place par la municipalité :

- La politique énergétique menée par la ville qui permet de fortement baisser les émissions de gaz à effet de serre sur la commune notamment grâce au réseau de chauffage urbain alimenté majoritairement en énergies renouvelables
- La stratégie massive de rénovation thermique des bâtiments publics et du parc locatif social
- La gestion vertueuse des déchets de la ville avec la construction d'un troisième four d'incinération pour diminuer l'enfouissement et récupérer de la chaleur.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), remercie la commune et l'université pour l'accueil et les participants pour leur présence. Il explique l'objectif de la réunion : écouter les réflexions, projets et visions des participants pour nourrir l'élaboration du SDRIF-E. Il ne s'agit donc pas de présenter un projet de schéma mais bien de se s'inspirer des contributions citoyennes.

Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle la double motivation de cette révision :

- L'obligation posée par la loi Climat et Résilience de 2021 de mise en conformité du SDRIF avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- La volonté de la Présidente de la Région pour une planification globale qui intègre les évolutions environnementales et qui permette de rééquilibrer le territoire.

Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- **ZAN** (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- **ZEN** (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- **Zéro déchet**, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Île-de-France dans son approvisionnement, sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La Région a une responsabilité sociale au regard de la crise du logement que connaît l'Île-de-France et dans le même temps de l'augmentation de la population francilienne de 50 000 habitants par an qui se traduit par un besoin de 70 000 logements supplémentaires par an. Jean-Philippe Dugoin-Clément souligne que cette croissance est endogène : elle n'est pas due à un phénomène migratoire mais bien à un solde démographique positif.

L'exécutif régional porte les ambitions suivantes pour la région Ile-de-France :

- Une région qui laisse une plus grande part à la nature pour gagner en qualité de vie ;
- Une région qui conserve une attractivité, l'Île-de-France étant la locomotive économique de la France ;
- Une région polycentrique et moins dépendante de l'épicentre parisien.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue en application du code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous.

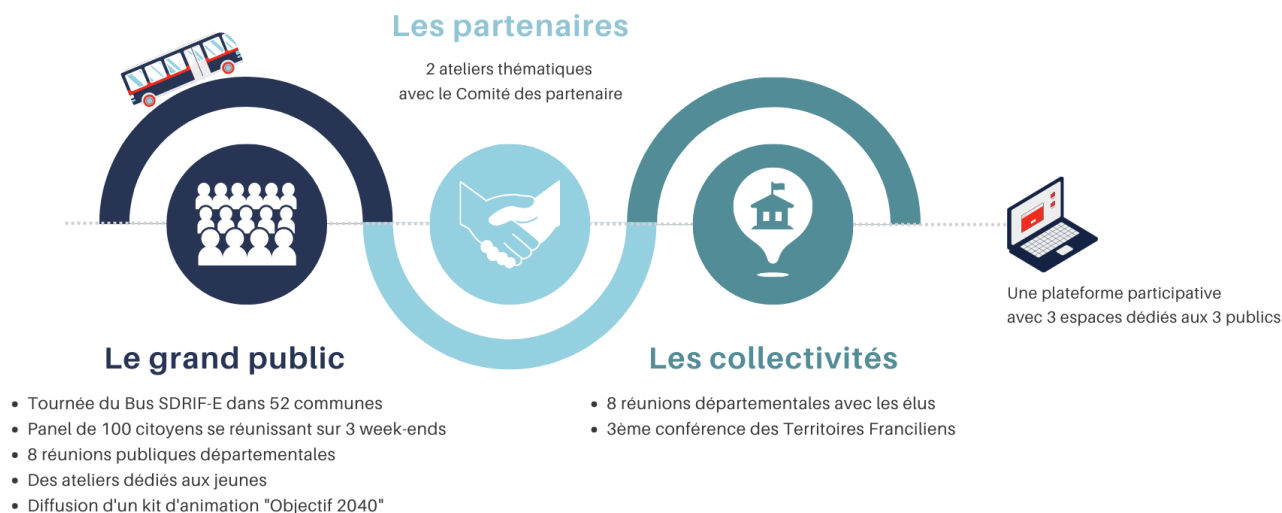


Figure 1 : Modalités de la concertation au titre du code de l'environnement sur l'élaboration du SDRIF-e

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Françoise Lecoufle, conseillère départementale, remercie les participants pour leur présence. Elle exprime la volonté du département du Val-de-Marne de s'inscrire dans la dynamique d'élaboration du SDRIF-E. Elle souligne les nombreux atouts du département : ses espaces naturels, ses cours d'eau, son réseau de transports en commun ... La population du département va croître pour atteindre 1,5 million d'habitants. Le département du Val-de-Marne ambitionne d'être une référence en matière de qualité de vie. Le plus grand défi est de donner envie aux Val-de-Marnais de continuer de vivre dans le département. Le conseil départemental soutient les objectifs ZAN, ZEN et zéro déchet de la Région.

Une intervention d'**un participant de l'association Renard** a suivi ces introductions. Il fait remarquer que les orientations réglementaires du précédent SDRIF définissaient une augmentation de densité de population de 10 à 15% en fonction des endroits mais qu'aucun seuil maximum n'était fixé. Il explique que des promoteurs ont alors construit et généré une augmentation de densité de 300 à 400%. Il décrit la dégradation du cadre de vie des habitants « entassés les uns sur les autres ». Il explique ensuite les difficultés pour faire respecter la protection des boisements et déplore la suppression de boisements dans le cœur de certaines villes. Enfin, il demande que les marais de Sucy-en-Brie, qui abritent de nombreuses espèces protégées, soient plus fortement protégés.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite priorisé les 7 principaux défis de l'Île-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe. Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

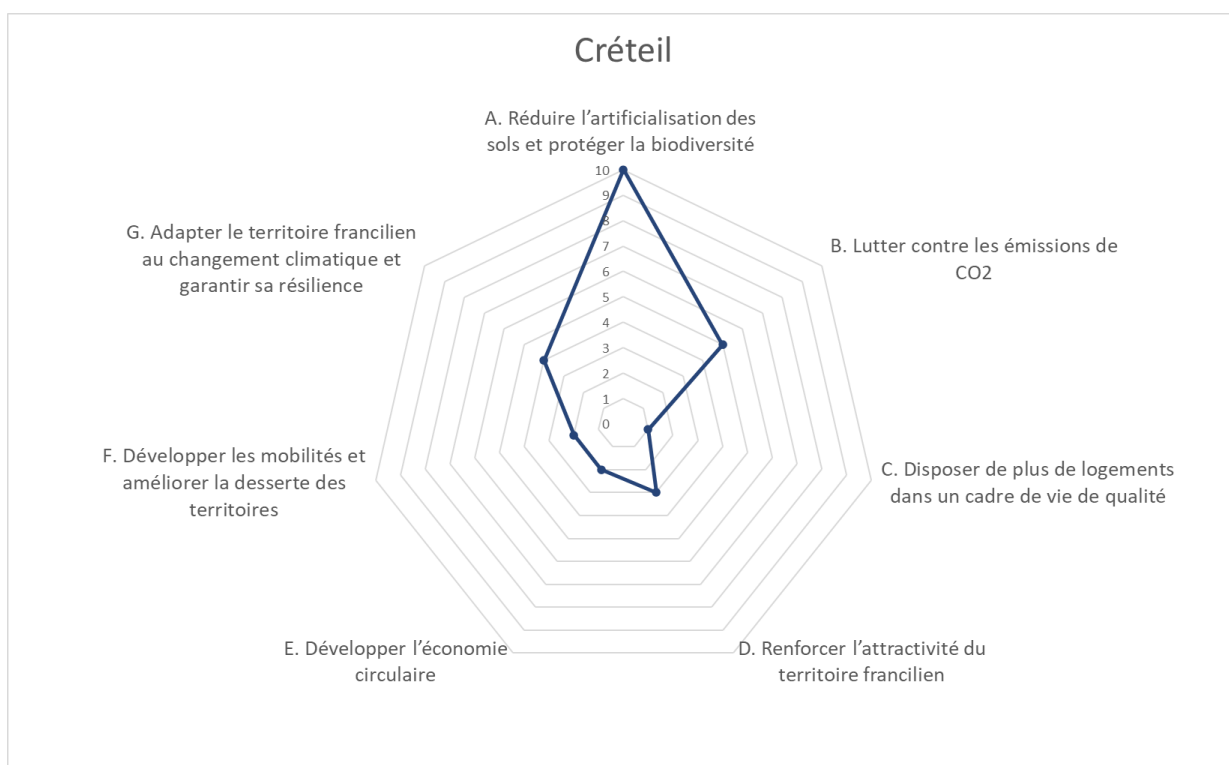


Figure 2 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Île-de-France. La pondération des priorisations a indiqué les 3 défis majeurs suivants (voir Figure 2) :

1. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (A)
2. Lutter contre les émissions de CO2 (B)
3. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience (G)

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Les participants indiquent qu'il est indispensable de **limiter l'étalement urbain** et d'optimiser l'espace bâti, en appliquant strictement le ZAN, sans exception. Cela signifie qu'il est

nécessaire de rééquilibrer les zones artificialisées sur l'ensemble du territoire. D'autre part, certains participants proposent de fixer un seuil maximum de densification.

Les pistes suivantes pour réduire l'artificialisation des sols :

- **Protéger les espaces verts** et imposer des réserves dans les projets urbains
- Accroître les zones de **protection de biodiversité**. En particulier, il est proposé de préserver les mares de Sucy en Brie et la biodiversité qu'elles abritent (ex : les crapauds calamites)
- **Recenser les villes carencées** en espaces verts et diffuser ces données
- **Désartificialiser les friches** pour les renaturer ou pour reconstruire à leur emplacement
- Réquisitionner les **logements vacants** et reconvertir les bureaux vides
- **Encadrer les activités touristiques** notamment les locations Airbnb
- **Développer des trames vertes** à l'échelle intercommunale et les connecter à l'échelle régionale.

B. Lutter contre les émissions de CO2

Les participants proposent les pistes suivantes pour lutter contre les émissions de CO2 :

- Favoriser l'utilisation des **transports en commun** en les rendant gratuits
- Encourager massivement **le télétravail**
- **Construire** de manière **plus responsable**
- Mener des opérations de **rénovation thermique** avec des isolants verts
- Appliquer **l'interdiction des vols intérieurs courts** au départ d'Orly
- Engager la **responsabilité pénale des gros pollueurs**.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Concernant ce défi, les participants indiquent les actions suivantes :

- **Encadrer les loyers**
- Lutter contre le **logement vacant** et les **bureaux vides**
- Veiller à ce que la **densification soit équilibrée** sur les différents territoires
- Financer la **rénovation thermique** des bâtiments
- Prendre en compte la **qualité de vie** et le **bien-être** des franciliens
- Développer des espaces de **convivialité**
- **Végétaliser** les espaces publics
- Assurer une **mixité** des fonctions urbaines.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Un groupe s'est interrogé sur la pertinence de ce défi, l'Île-de-France étant actuellement « démesurée et saturée ». Il a demandé s'il ne serait pas préférable de renforcer l'attractivité des autres régions plutôt que celle de l'Île-de-France.

Pour un autre groupe, ce défi apparaît comme prioritaire car c'est le développement économique de la région qui va permettre de mettre en place les actions relatives aux autres

défis. Il pose en revanche la question de l'équilibre et de la qualité du développement économique de la région.

E. Développer l'économie circulaire

Les idées suivantes sont mentionnées pour développer l'économie circulaire :

- Développer **le compostage** ;
- Développer **l'autonomie alimentaire** de l'Île-de-France ;
- Développer **les recycleries et les « repair Cafés »** (tiers lieux consacrés à la réparation d'objets).

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Pour développer les mobilités, les participants indiquent les pistes d'action suivantes :

- Améliorer les **transports en commun existants**, aujourd'hui « saturés et dégradés » ;
- Favoriser les **liaisons entre banlieues** avec des lignes, comme le Trans-Val-de-Marne ;
- Développer et favoriser l'utilisation du vélo avec des **aménagements cyclables** et du **stationnement sécurisé** notamment près des gares, des écoles et des équipements sportifs ;
- **Encadrer le e-commerce** qui sature les réseaux routiers.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Les participants proposent l'installation massive de **panneaux solaires sur les toits** des bâtiments. Par ailleurs, ils souhaitent la **fermeture des centrales de charbon**.

Les défis identifiés par les participants

Un groupe a ajouté un huitième défi à la liste définie par la Région en considérant qu'il s'agissait d'un défi à part entière : la **renaturation des friches**, la protection des boisements et la création de lieux pédagogiques.

Autres échanges

Plusieurs participants soulignent combien les défis sont indissociables les uns des autres, le développement de la région nécessitant une approche systémique.

En prenant comme exemple l'urbanisation du plateau de Saclay et de Marne la Vallée, un participant demande comment les objectifs du SDRIF-E vont s'appliquer aux projets actuels : « comment va-t-on mettre en place le SDRIF-E avec la réalité d'aujourd'hui ? ».

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Île-de-France en charge du SDRIF-E, remercie les participants pour le temps consacré à cette réunion.

Les acteurs jouent un rôle important dans le **déploiement du SDRIF-E et de ses objectifs**. En effet, le SDRIF-E est un document d'urbanisme qui pose un cadre avec des interdictions et des potentialités dont doivent se saisir les acteurs. Ce qui va permettre aux objectifs du SDRIF-E d'être effectifs, c'est donc qu'ils soient partagés.

Le SDRIF-E ne peut se substituer aux PLU en matière de **rééquilibrage de la densité**, et ne peut en cela dépasser un certain niveau de prescription. Il est toutefois important de créer des **polycentralités** en dehors de Paris en soulignant l'hétérogénéité du territoire francilien.

Par rapport au **développement des trames vertes**, le SDRIF de 2013 était le premier document d'urbanisme en Île-de-France à promouvoir une sobriété foncière et une préservation des sols naturels. La Région pourra aller encore plus loin dans le SDRIF-E avec des **trames noires** pour renforcer la protection de la biodiversité.

L'optimisation des surfaces bâties et des zones commerciales est un sujet que pose la question de la forme urbaine. La reconversion des bureaux vides est complexe à cause des normes techniques existantes et de l'impossibilité de convertir certains bâtiments pour lesquels une réversibilité n'avait pas été anticipée au moment de leur construction. L'accélération de la rénovation du parc immobilier reste indispensable.

Sur le renforcement de la **protection de la biodiversité**, cinq parcs naturels régionaux existent en Île-de-France. Des expériences d'agrivoltaïsme sont en train d'être menées pour développer le photovoltaïque sans artificialiser et empiéter sur les cultures. Concernant la renaturation, le Vice-président convient de l'importance du sujet, notamment au regard des îlots de chaleur urbains, et explique que la Région vient de créer une agence pour accompagner et financer les communes dans leurs travaux de renaturation.

Il est indispensable de conserver une **attractivité** pour ne pas perdre les « forces vives » du territoire. En effet, la Région perd de la population en termes de migration avec le départ de ménages les plus aisés, qui partent dans les métropoles de province desservies par les LGV. Se reproduit alors dans ces métropoles de province le même phénomène qu'en Île-de-France : le prix du foncier augmente et les classes moyennes sont repoussées en dehors des cœurs de ville. Il y a donc un risque de paupérisation, si la Région ne parvient pas à conserver son attractivité.

Le **phénomène Airbnb**, qui s'est développé de manière très importante ces dernières décennies, est encadré par la réglementation nationale.

La **place du vélo** dans les mobilités est un sujet majeur que porte la Région, notamment à travers la promotion du RER-vélo.

En complément des réponses apportées lors de la réunion, **la Mission SDRIF-e** apporte les compléments suivants :

Question : comment va-t-on mettre en place le SDRIF-E avec la réalité d'aujourd'hui ?

Réponse : pour l'élaboration du SDRIF-E, le point de départ est la situation de l'Île de France en 2021.